

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00174

SITE LE CORBUSIER- PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA BIENNALE INTERNATIONALE DE MUSIQUE VOCALE CONTEMPORAINE - FESTYVOCAL 2023 «EQUINOXES»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D20230017410

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

SITE LE CORBUSIER- PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA BIENNALE INTERNATIONALE DE MUSIQUE VOCALE CONTEMPORAINE - FESTYVOCAL 2023 «EQUINOXES»

Saint-Etienne Métropole a identifié le Site Le Corbusier de Firminy comme un site majeur pour le développement touristique du territoire. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la problématique de gestion et de valorisation de l'ensemble du site.

Dans le cadre de l'animation de ce patrimoine, en complément de la programmation du Site Le Corbusier, la Métropole apporte chaque année son soutien à différentes associations œuvrant par leurs actions en faveur de la valorisation du site. Au titre de l'année 2023, il s'agit de la quatrième biennale de musique vocale contemporaine, FestyVocal. Cette manifestation développe l'accessibilité de la musique vocale contemporaine à tous les publics.

La dernière édition a permis de réunir près de 1 800 spectateurs qui ont pu découvrir l'acoustique si particulière de l'église Saint-Pierre ainsi que la Maison de la culture inscrite sur la liste du patrimoine mondial Unesco dans le cadre d'une série transnationale. En 2023, cet évènement proposera plusieurs concerts à l'église du 3 au 12 novembre.

FestyVocal est un festival unique en Europe sur un site exceptionnel. Cet évènement trouve ses fondations dans l'approvisionnement de l'acoustique de l'église Saint-Pierre en permettant que ces 13 secondes de réverbération et la circulation linéaire du son deviennent source d'inspiration pour les compositeurs dans leur création, et les interprètes lors des mises en espace des œuvres.

Le festival se décline en suivant quatre lignes directrices :

- la mise en valeur de ce site exceptionnel lors de concerts : le public, placé au centre de la mise en résonance de l'église découvre l'écriture vocale contemporaine sous un nouveau jour, apprécie le partage des émotions avec les chanteurs,
- l'ouverture à la création : le compositeur écrit pour le lieu. Il répond de manière vivante à l'appel du son. En 2023, 11 créations mondiales : œuvres du concours de composition, commandes à de jeunes compositeurs et créations proposées spontanément par les artistes programmés,
- le développement des actions d'éducation artistique et culturelle : la dimension pédagogique a toute sa place dans FestyVocal. Les ateliers de médiation et de sensibilisation constituent un éventail d'interventions qui touchent des publics dédiés très divers et participent à l'éveil à la culture,

- l'engagement écoresponsable (respect de la charte de développement durable du Ministère de la Culture) : une attention particulière est portée sur les déplacements des artistes en favorisant les transports en commun (train, bus) et le covoiturage. Pour l'hébergement et l'accueil des artistes, les structures locales sont sollicitées, les circuits courts sont privilégiés lors des achats alimentaires. Un effort important est fait sur la réduction des déchets avec le recours au recyclage et au réemploi ainsi qu'une évaluation au plus juste des besoins.

Le budget de cet évènement porté par l'association FestyVocal s'élève à près de 163 000 €. Au regard des enjeux de valorisation au niveau local mais également à l'échelle nationale, il est proposé d'apporter un soutien à cette initiative à hauteur de 2 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association FestyVocal,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 destination UNESCO du budget Tourisme de l'exercice 2023.**

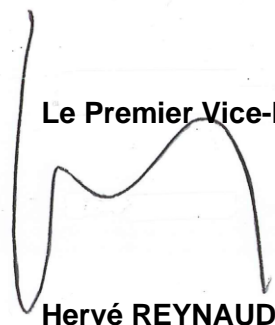
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD